

## RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-1166

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Boischatel :

**QUE** Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue le 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023, a adopté le règlement suivant :

*Règlement d'emprunt 2023-1166 une dépense de 7 903 000 \$ et un emprunt de 7 903 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements*

**QUE** Le présent règlement a reçu l'approbation finale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mai 2023.

**QUE** Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

DONNÉ À BOISCHATTEL, CE 29 MAI 2023



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 15 h 30 et 16 h 30, le 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 29<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2023.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint